



# L'Enseignement professionnel doit rester dans l'Éducation nationale !

lundi 24 avril 2017, par [Bariaud](#)



## La voie professionnelle du lycée : une voie de formation ouverte à tous et toutes !

La campagne électorale en cours suscite les velléités des candidat.es et celles des lobbies dont les Régions de France (ex ARF).

La loi du 4 mars 2014 conforte les régions dans leur position de maître d'œuvre en matière de formation professionnelle sur leur territoire. Avec la loi NOTRe, ces territoires prennent des proportions équivalentes à bien des pays européens.

Ainsi, à l'exception des personnels enseignants et d'orientation, les régions ont maintenant la maîtrise totale de la carte des formations initiales et la totalité de la formation professionnelle continue, dans leurs prérogatives. Le seul bémol dans cette partition reste la discussion imposée avec les représentant.es de l'État dans les académies, à savoir les rectorats, puisqu'aujourd'hui l'enseignement professionnel sous statut scolaire reste une voie de formation au sein du Ministère de l'Éducation nationale.

Ils sont donc nombreux à vouloir la décentralisation complète, y compris des personnels, ce qui irait dans le sens de la suppression de 500 000 fonctionnaires de l'État souhaitée par certain.es candidat.es. Cela permettrait d'accélérer la mise en place de la mixité des publics et des parcours, véritable tremplin vers la casse du statut des personnels, et la casse du caractère national de cette voie de l'Éducation. Et avec cela, une véritable libéralisation de la formation professionnelle !

Alors que 30% des lycéen.nes (660 000) suivent une scolarité dans la voie professionnelle, la mise en concurrence avec l'apprentissage n'a de cesse de favoriser le nombre d'apprenti.es qui reste important pour les niveaux IV et V (286 400 sur 402 900 contrats en 2015). Les chiffres démontrent toutefois une forte tendance aux entrées sur des niveaux post bac. Ainsi, en Île-de-France, plus de la moitié des apprenti.es sont dans le supérieur.

Pour la CGT, seule une formation initiale publique basée sur une scolarité obligatoire de 3 à 18 ans peut permettre l'acquisition de connaissances solides favorisant l'insertion professionnelle, l'émancipation et l'accès à une formation tout au long de la vie. Seules des formations mises en œuvre par l'État, au sein de l'Éducation nationale, peuvent répondre aux défis immenses de la transition écologique et numérique de l'économie. En aucun cas, le développement de formations sous l'emprise du patronat, avec ses logiques de rentabilité immédiate, ou l'accentuation de la régionalisation et ses logiques d'employabilité sur un territoire, ne seront à même de former les salarié.es du monde de demain.

Alors oui ! Maintenir une voie de formation professionnelle du lycée sous statut scolaire n'est pas un enjeu catégoriel, c'est notre projet de société !

En 2009, le gouvernement a imposé la suppression d'une année d'études pour le bac pro au motif de l'égalité des 3 voies du lycée (générale, technologique et professionnelle).

Confier aux régions la totalité de la formation professionnelle initiale amputerait de fait l'Éducation nationale de la voie professionnelle. Les élèves ne s'y orienteraient plus aussi facilement après la classe de troisième.

Il serait également plus difficile pour les bachelier.es pro de poursuivre leurs études vers un BTS ou une licence pro.

La voie professionnelle serait davantage considérée comme une voie de relégation, ce qu'elle ne doit pas être !

La voie professionnelle au sein de l'Éducation nationale répond à toutes les exigences d'égalité d'accès à toutes et tous sur l'ensemble du territoire. Elle ne fait aucune discrimination et scolarise tous les élèves qui le souhaitent dans la mesure des places disponibles, déjà souvent limitées aujourd'hui.

Il y a fort à parier que si la voie professionnelle sous statut scolaire est livrée aux régions, celles-ci s'efforceront de réduire l'offre de formation dans les lycées professionnels et favoriseront la montée de l'apprentissage. Cette politique est à déjà l'œuvre.

La FERC-CGT refuse la stricte mise en adéquation de l'emploi et de la formation sur un territoire limité.

Elle revendique pour toutes et tous l'accès à un ensemble de formations de manière à permettre un véritable choix et non une orientation subie, source de décrochage et d'absence de qualification vouée au chômage.

Basculer vers une spécialisation des territoires conduira fatalement à une accentuation des inégalités territoriales.

En Occitanie, par exemple, pour la rentrée 2017, il y aura 20 ouvertures de sections sous statut scolaire et 128 en apprentissage. Seules 30 % des demandes d'ouvertures sous statut scolaire sont acceptées (dont une bonne part dans des lycées privés) contre 60 % en apprentissage. Cette région possédant une population de plus en plus vieillissante, des taux de chômage et de pauvreté très importants, une industrie quasi inexistante, les formations mises en avant dans le schéma directeur débouchent sur des métiers centrés sur le tourisme (métiers saisonniers) et l'aide à la personne.

Les dispositifs législatifs de péréquation destinés à réduire les écarts de richesse ne permettront pas de réduire les déséquilibres entre les régions. Pourquoi alors détruire ce qui existe aujourd'hui au sein du Ministère de l'Éducation nationale pour mettre en place un système inégalitaire ?

Les discours politiques et patronaux ne cessent de prôner un modèle où l'apprentissage serait la voie d'excellence menant à l'emploi.

L'objectif affiché aujourd'hui par le gouvernement de 500 000 apprenti.es l'est depuis 1993 et est soutenu par de fortes primes incitatives vers le patronat, ce qui conduit fatalement à une mise en concurrence des deux voies de formation initiale. Mais malgré d'incessantes campagnes de publicité vantant les mérites de l'apprentissage, cet objectif n'est toujours pas atteint.

La FERC-CGT ne rejette pas l'apprentissage par dogmatisme, mais n'en fait pas l'Alpha et l'Omega de la formation professionnelle. S'il peut s'avérer une piste pour les niveaux post bac, il présente, lui aussi, beaucoup de défauts et demande à être amélioré pour les jeunes qui s'y inscrivent, comme pour les personnels qui y travaillent.

Des études constatent une sous-représentation des enfants d'immigré.es. Comme sur le marché du travail, une discrimination s'exerce sur ces jeunes. Elles constatent aussi une sous-représentation des filles (seulement 30 % des apprenti.es) et cantonnées dans un nombre restreint de formations.

Plus d'un.e apprenti.e sur trois rompt son contrat au cours de la formation et de nombreux jeunes ne peuvent s'inscrire en apprentissage faute de trouver un contrat avec un employeur.

Ce n'est pas le cas de l'enseignement professionnel sous statut scolaire qui est ouvert à toutes et à tous sans aucune discrimination.

La FERC-CGT revendique l'accès à un service public de qualité financé de manière égalitaire sur l'ensemble du territoire et la possibilité du choix de leur formation pour exercer leur métier partout en France et à l'étranger.

Une voie de formation moderne qui s'adapte aux évolutions de la société !

La formation professionnelle sous statut scolaire allie l'acquisition de connaissances, tant générales que professionnelles de manière à permettre pour chaque jeune qui s'y engage, d'acquérir de solides bases pour sa vie de femme ou d'homme, de citoyen.ne et de travailleuse.travailleur. Elle répond en cela aux besoins de qualification des entreprises, des territoires et de la nation.

Une voie de formation qui n'est pas déconnectée de l'entreprise !

Les périodes de formation en milieu professionnel, d'une durée de 14 à 22 semaines selon le diplôme préparé (CAP, Bac Pro) favorisent à la fois la découverte de l'entreprise, son fonctionnement et une connaissance pratique du métier préparé. Grâce à cette alternance dans le cycle, l'élève peut également éprouver sur le terrain les connaissances théoriques apprises en classe.

Ces enseignements forment un socle de connaissances partagées qui permet tout à la fois une insertion professionnelle mais aussi une préparation à la vie citoyenne et individuelle.

Aujourd'hui, la situation est telle que chacun doit être en mesure de rebondir et de s'adapter aux aléas des parcours professionnels ou de la vie tout simplement. Il s'agit donc bien de favoriser une formation tout au long de la vie dans le cadre d'un grand service public d'éducation et de formation.

Et la formation continue ?

A peine réintroduite dans le code de l'Éducation, la mission de formation continue des Greta sera percutée par la décentralisation des LP.

La marchandisation de ce secteur et la pression des marchés publics ou privés pèsent lourdement sur les personnels Greta dont 93% sont contractuels. Aujourd'hui ils sont les variables d'ajustement du marché ! La libéralisation de l'ensemble des secteurs pourrait étendre ce mode de gestion à tous les personnels de la formation.

## **Face au chômage, une politique ambitieuse de développement économique.**

Incapable de relancer l'économie et de réduire les chiffres du chômage, le gouvernement a trouvé en la formation professionnelle un bouc émissaire responsable de tous les maux. Mais si la formation favorise l'accès à l'emploi, elle ne le crée pas !

Les raisons de s'attaquer à la formation professionnelle sont ailleurs. Elles sont davantage du côté de la volonté patronale de mettre à mal les droits des salarié.es en cassant le droit du travail, les conventions collectives et les grilles salariales aujourd'hui construites en partie en référence aux diplômes.

La CGT cible deux priorités.

La première est la mise en place d'une politique ambitieuse de réindustrialisation capable de relancer l'économie.

La seconde est de se préparer aux bouleversements de l'économie française, confrontée aux départs en retraite des générations d'après-guerre.

Avec la transition écologique et l'avènement du numérique, il est indéniable que de nouveaux métiers voient le jour alors que les anciens se transforment.

L'arrivée de nouvelles technologies nécessite une main d'œuvre plus qualifiée. Il est donc nécessaire de répondre à ces mutations et de réfléchir aux formations adéquates.

Mais celles-ci ne doivent pas être le prétexte pour revisiter de fond en comble les qualifications existantes, ni leur contenu, encore moins pour les niveler par le bas et remettre en cause l'ensemble des droits des salariés si chèrement acquis.

Les lycées des métiers et les campus des qualifications ne doivent pas devenir des armes au service de cette entreprise de dérégulation en favorisant la mixité des publics et des parcours.

Les campus des métiers et des qualifications sont aujourd'hui implantés sans aucune concertation avec les personnels qui travaillent dans les établissements qui y adhèrent. Ces campus permettent de déréguler complètement la formation professionnelle en imposant la mise à disposition des plateaux techniques et les personnels au service des entreprises locales.

C'est une occasion supplémentaire pour le patronat de s'exempter de ses obligations vis-à-vis de la formation mais aussi de celles liées à la recherche et à l'investissement.

La formation est une question centrale aussi bien pour l'avenir de nos entreprises que pour celui de nos services publics. Il est évident que l'État doit être le garant de l'unité et d'un développement harmonieux de la formation sur tout le territoire.

Sans un État qui endosse cette responsabilité, la cohésion sociale s'effrite.

De cela, la FERC-CGT n'en veut pas ! C'est pour ces raisons qu'elle revendique un grand service public d'éducation et de formation.